



MONITEUR - ÉDUCATEUR

LA PROFESSION

Le moniteur-éducateur exerce ses fonctions auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes inadaptés, handicapés ou en situation de dépendance.

A travers un accompagnement particulier, le moniteur-éducateur aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes. Il participe ainsi à l'action d'éducation, de soutien, de suppléance familiale, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies, en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

Ce métier requiert un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, le sens de l'organisation et de l'animation des groupes, un goût pour le travail en équipe, un engagement personnel pour répondre aux multiples situations des personnes en difficulté.

C'est essentiellement le secteur associatif qui emploie les moniteurs-éducateurs actuellement en fonction, les trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière) offrant également des possibilités. Les moniteurs éducateurs peuvent exercer leurs fonctions au sein d'établissements sociaux-éducatifs, de maisons d'enfants à caractère social, d'instituts médico-éducatifs, de foyers d'accueil, ou d'ESAT.

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DEME (Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur) délivré par le Recteur d'académie aux candidats ayant validé les 4 DC qui composent le diplôme. Il est classé au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Chaque établissement de formation organise des épreuves d'admission, ayant pour but d'apprécier l'aptitude des candidats à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique de l'école.

- 1) L'épreuve écrite destinée à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Certains candidats sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité, dans la mesure où ils sont :

- titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au moins au niveau IV ;
- titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger règlementairement admis en dispense du baccalauréat ;
- lauréats de l'institut du service civique

- 2) L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'attitude et la motivation des candidats à l'exercice de la formation.

LES ETUDES

La formation est dispensée de manière continue ou discontinue en 2 ans. Elle peut s'effectuer en voie directe, en cours d'emploi et par la voie de l'apprentissage. La formation théorique comprend 950 heures d'enseignement et 980 heures (28 semaines), de formation pratique, décomposé en 4 domaines de formation :

- DF1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 heures) ;
- DF2 - Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures) ;
- DF3 - Travail en équipe pluri-professionnelle (125 heures) ;
- DF4 - Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures).

Les candidats en situation d'emploi de moniteur éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 h) hors structure employeur auprès d'un public différent.

Des allègements de formation théorique ou de stages complémentaires peuvent en outre être accordés par les établissements de formation aux candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Des dispenses de domaines de formation ainsi que des allègements de formation sont accordées aux titulaires :

- du DETISF ;
- du bac pro services de proximité et vie locale ;
- du bac pro services en milieu rural ;
- du BPJEPS « animation sociale » ou du BEATEP spécialité « activité sociale et vie locale ».

LES TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007
- Arrêté du 20 juin 2007 et référentiels (professionnel, certification, formation)

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le Diplôme d'État de Moniteur Educateur peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme. Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit **1 607 heures**. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) - <http://vae.asp-public.fr>.

Les services du Rectorat, DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) peuvent fournir de nombreuses informations quant à la démarche de VAE pour ce diplôme :

- **Rectorat de l'Académie de Lyon** – DAVA GIPAL (Ain, Loire et Rhône)
04.37.91.25.50 - dava@ac-lyon.fr - <https://www1.ac-lyon.fr/greta/dava>
- **Rectorat de l'Académie de Grenoble** – DAVA (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie)
04 56 52 46 60 - dava@ac-grenoble.fr - <http://www.ac-grenoble.fr/dava/>
- **Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand** – DAVA DAFPIC
0800 300 308 : ce.dava@ac-clermont.fr – <http://vaeval.ac-clermont.fr>

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation de Moniteur Educateur dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Ain	ADEA	12 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE Mél : info@adea-formation.com / Internet : www.adea-formation.com	04 74 32 77 32
Allier	GRETA NORD ALLIER	39 place Jules Ferry BP89 03403 YZEURE mél : greta-nord-allier@ac-clermont.fr / internet : http://greta.ac-clermont.fr/	04 70 46 99 00
Ardèche	Lycée Professionnel Privé Notre-Dame	26 avenue du Vanel BP 242 07002 PRIVAS Cedex Mél : lep@sacrecoeur-notredame.com	04 75 64 76 26
Cantal	INFA	7 Avenue Georges Pompidou, 15000 AURILLAC https://www.infa-formation.com/aurillac	04 71 48 47 22
Drôme	ARFRIPS site de Valence	Le Victorien 19 Av. Victor Hugo 26000 VALENCE infovalence@arfrips.fr / Internet : www.arfrips.fr	09 50 94 48 45
Isère	Institut de Formation des Travailleurs Sociaux (IFTS)	3 avenue Victor Hugo 38130 ECHIROLLES Mél : iftsinfo@ifts-asso.com / Internet : www.ifts-asso.com	04 76 09 02 08
Loire	CFP-LPP ST ENNEMOND	Place de l'Egalité 42400 ST CHAMOND www.saintennemond.eu	04 77 22 08 14
	IREIS	42 rue de la Tour de Varan CS 10200 42704 FIRMINY Cedex Mél : laravoire@ireis.org - Internet : www.ireis.org	04 77 10 13 70
Haute-Loire	INFA Haute-Loire	Chemin de Jalavoux, 43000 AIGUILHE	04 71 05 65 38
Puy-de-Dôme	ITSRA	62 avenue Marx Dormoy 63000 Clermont-Ferrand Internet: www.itsra.net	04 73 17 01 00
Rhône	ARFRIPS (sites de Lyon et Villefranche sur-Saône)	10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON Internet : www.arfrips.fr	04 78 69 90 90
	Institut Saint Laurent	41 chemin du Chancelier 69130 ECULLY www.institutsaintlaurent.org / accueil@institutsaintlaurent.org	04 78 33 46 20
Savoie	IREIS	145 rue de la Chavanne 73490 LA RAVOIRE Mél : laravoire@ireis.org - Internet : www.ireis.org	04 79 72 95 70
Haute-Savoie	IREIS	1 Bis boulevard du Fier 74000 ANNECY Mél : annecy@ireis.org - Internet : www.ireis.org	04 50 46 57 01